



vie municipale

en ville

interco

côté asso

culture

enfance-jeunesse

## Journal d'informations municipales - Décembre 2016-Janvier 2017



### sommaire

#### vie municipale

- (P2) Conseil municipal du 7 novembre
- (P3) Des partenariats solides
- (P5) Transfert de compétences
- (P5) Commémoration du 11 nov.
- (P6) Le compteur Linky
- (P6) Une journée citoyenne

#### en ville

- (P7) Travaux à l'ensemble sportif
- (P7) CNI... Ce qui change
- (P8) Personnel communal
- (P8) Cette année... À vous de jouer

#### côté asso

- (P9) Mérite sportif 2016

#### culture

- (P10) Orchestre à l'école
- (P10) Les Boréale'S
- (P11) Théâtre
- (P11) Un concert en famille

#### enfance-jeunesse

- (P12) Hélios
- (P12) 11-17 ans, des projets...

#### À Lire aussi...

- (P3) Edito
- (P4) Expression de la Majorité
- (P4) Expression de l'Opposition



# quel talent !

## Son Château de la Mécanique à la Une

La paysagiste Adélaïde Fiche, créatrice du Jardin de la Mécanique au Parc de Loisirs, parrainée par le Sénat, a reçu le prix national "Talents des Cités" qui récompense des jeunes entreprises innovantes. L'espace de jeux imaginé par Adélaïde et réalisé par les services techniques le service enfance et jeunesse et les enfants de la ville de Chartres de Bretagne stimule l'imagination des petits et grands... Bravo !

*Retrouvez les réalisations d'Adélaïde, son parcours... sur <http://www.folk-paysages.fr>*

# conseil municipal

7 novembre 2016

## Principales décisions



Le rapport d'activités 2015 du Syndicat Intercommunal pour la Restauration est consultable en Mairie.

*Avant l'ouverture de la séance du Conseil municipal, des représentants d'un collectif mobilisé contre le déploiement du compteur Linky demandent la suspension de l'installation de ces compteurs.*

Après en avoir débattu, au titre du "principe de précaution", le Conseil municipal formule le vœu que soit suspendu le déploiement des compteurs Linky sur la commune de Chartres de Bretagne jusqu'à ce que le Conseil ait obtenu une réponse de Madame la Ministre de l'Environnement ou la remise du rapport qui doit être produit par l'ANSES (Agence Nationale de la Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et demande de retirer les compteurs Linky posés chez des clients qui avaient préalablement signifié par courrier leur refus à ENEDIS (voir page 6).

### ■ Aménagement/Urbanisme

**. Projet de travaux pour le terrain d'entraînement au stade :** le terrain d'entraînement sablé, dit "stabiliisé" présente depuis plusieurs années des contraintes pour son utilisation optimale par les sportifs. En période pluvieuse, le drainage naturel n'est pas suffisamment efficient alors qu'en période sèche, il s'impose de le décompacter pour éviter les traumatismes lors des chutes. La réalisation d'un terrain supplémentaire n'est pas envisageable sur le site de l'ensemble sportif, faute de disponibilité foncière. La solution consisterait donc à envisager la transformation potentielle de ce terrain stabilisé en une surface recouverte d'un

gazon artificiel également dénommé "synthétique". L'emprise de la surface conserverait les dimensions actuelles. Cet espace extérieur pourrait ainsi être utilisé pour la pratique du football par les clubs, les scolaires et dans le cadre des animations enfance-jeunesse.

Ce projet, estimé à 600 000 € HT, peut bénéficier de subventions auprès de la Fédération Française de Football et du Syndicat Départemental d'Energie. Le Conseil accepte de solliciter ces subventions à hauteur de 75 000 €.

1 vote contre - 5 absentions

**. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :** en présence de M. Gaudin, vice-président de Rennes Métropole et membre du Comité de Pilotage PLUi, le Conseil municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) qui s'inscrit dans l'élaboration du premier PLUi.

**. ZAC "Les Portes de la Seiche" :** le conseil accepte les termes d'un protocole transactionnel à intervenir avec les Consorts Massot, pour recéder une partie de la parcelle cadastrée AT30, classée en zonage 2AU, pour une surface de 3 700 m<sup>2</sup>.

**. Programme Local de l'Habitat 2015-2020 :** dans le cadre de ce nouveau Programme Local de l'Habitat (P.L.H.), le Conseil municipal a approuvé les termes de la convention de contractualisation établissant les engagements réciproques entre la commune et Rennes Métropole. Cette convention

a pour objet de reprendre l'ensemble des actions du P.L.H. et de décliner leur mise en œuvre au plus près du contexte et de la spécificité de la commune.

### ■ Finances

**. Détermination des attributions de compensation définitives à la suite du passage en Métropole :** à retrouver dans le compte-rendu du Conseil municipal sur le [www.ville-chartresdebretagne.fr](http://www.ville-chartresdebretagne.fr) ou dans les panneaux d'affichage de la ville.

### ■ Administration Générale

**. Rapport d'activités 2015 de Rennes Métropole :** ce rapport se traduit par 4 ambitions et décline les actions conduites par Rennes Métropole définissant l'ensemble de la politique intercommunale dans les domaines du développement économique, de l'habitat, de la mobilité et de l'environnement, des événements culturels et des coopérations.

Rapport consultable sur le site de Rennes Métropole ou à l'accueil de la Mairie ou du service Aménagement-Urbanisme.

**. Rapport d'activités 2015 du Syndicat Intercommunal pour la Restauration :** présentation au Conseil municipal de ce rapport qui retrace les données financières, les ressources humaines, les activités de la cuisine centrale ainsi que les faits marquants pour l'année 2015.

Rapport consultable à l'accueil de la Mairie.

Sauf indications contraires, les décisions ont été prises à l'unanimité.

### Pour en savoir +

Consultez le compte-rendu intégral du Conseil municipal en mairie aux heures d'ouverture et sur le [www.ville-chartresdebretagne.fr](http://www.ville-chartresdebretagne.fr)

Décembre 2016-Janvier 2017 - N°16.8

### Le Chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne  
Tél. 02 99 77 13 00  
[commune@ville-chartresdebretagne.fr](mailto:commune@ville-chartresdebretagne.fr)



- Directeur de la Publication : Philippe Bonnin
- Adjoint à la Communication : Alain Miclard
- Rédaction : Gwenola Ory-de Certaines
- Maquette : Fabienne Faujour ■ Dépot légal : à parution ■ Reproduction totale ou partielle interdite.



Imprimé sur papier recyclé  
[www.hautsdevilaine.com](http://www.hautsdevilaine.com)



Le prochain numéro du Chartrain sera distribué à compter du 30 janvier 2017.

# état-civil

## Naissances

■ Héloïse Chirrit Baissac

25 septembre

78, av. du G<sup>al</sup> de Gaulle

■ Julia Le Roy

27 septembre

5, rue René Desfontaines

■ Adèle Le Guillou

17 octobre - 55, rue Berthe Morisot

"Adèle est née dans le camion des Pompiers à Chartres de Bretagne grâce à leur réactivité et leur gentillesse. Ses parents tiennent à remercier les sapeurs pompiers présents."

## Décès

■ Alain Delanoë

27 octobre - La Haye

## Mariage

■ Medhi Mezache

et Charlotte Dagorne

6 octobre - 9, rue Louis Lumière

# agenda

■ Lundi 12 décembre

Conseil Municipal

Salle du Conseil Municipal à 18h30

■ Sam. 17 et dim. 18 décembre

Village de Noël du Comité des Fêtes

Halle de La Conterie

■ Jeudi 5 janvier

Vœux aux Chartrains

Halle de La Conterie à 19h

■ Dimanche 22 janvier

Repas des aînés... Vous êtes nouveau Chartrain, avez plus de 72 ans, et souhaitez être invité au repas des aînés

Inscrivez-vous auprès du CCAS  
au 02 99 77 63 55.

## ■ Accueil des nouveaux Chartrains

Vous êtes installés sur la commune depuis moins d'un an ? Vous êtes cordialement invités à la cérémonie d'accueil des nouveaux Chartrains qui aura lieu le vendredi 27 janvier à 18h30 salle du Conseil Municipal en Mairie.

Pour vous inscrire, contactez la Mairie au 02 99 77 13 00.



# des partenariats solides pour la sécurité de tous

Placé sous la responsabilité directe du Maire, le policier municipal intervient dans tous les domaines liés à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire. En partenariat avec les acteurs locaux et toujours en étroite coopération avec la Gendarmerie Nationale, il allie sensibilisation, prévention et si nécessaire la répression, cette dernière se faisant avec les gendarmes.

**P**our assurer la sécurité des biens et des personnes sur un territoire, de nombreux acteurs sont mobilisés. Vladimir Perrée, policier municipal à Chartres de Bretagne, représente le relais entre ces acteurs, le référent en matière de sécurité. Il assure une présence visible, rassurante et dissuasive dans les lieux publics, les manifestations, les entrées et sorties des écoles.

Des conflits de voisinage, à la lutte contre les nuisances, en passant par le dispositif "tranquillité vacances", la divagation des animaux ou encore la sécurité routière, son champ d'action est vaste et évolutif. L'élargissement des domaines d'intervention s'accompagne aussi d'une modernisation des équipements : un véhicule mieux adapté, des jumelles de repérage de la vitesse, un radar pédagogique, un appareil de verbalisation électronique, un outil vidéo pour les interventions...

Ces évolutions techniques sont indispensables du renforcement du travail transversal avec les acteurs locaux :

*"Dans le cadre du plan Vigipirate, je travaille avec les élus, les services communaux, les écoles, les pompiers et les gendarmes pour optimiser la sécurité". La collaboration avec la Gendarmerie se traduit également dans la lutte contre les atteintes aux biens : "J'assure le relais avec les habitants "voisins attentifs". Ce dispositif concerne quatre quartiers chartrains. Il a pour but de renforcer les solidarités de voisinage, d'améliorer la réactivité contre d'éventuels vols". Avec la Gendarmerie, le policier participe également à des actions de sensibilisation des commerçants contre les cambriolages.*

Le policier municipal peut également être amené à agir de façon répressive et rappeler les obligations de sécurité aux contrevenants : *"Sur la route, j'effectue des contrôles de vitesse réguliers. Les automobilistes qui ne respectent pas les règles de stationnement doivent s'attendre à être verbalisés". La sécurité sur la route résulte aussi d'une collaboration étroite entre la police municipale et les services communaux*



Vladimir Perrée, policier municipal accompagné de Matthias Breton, stagiaire (voir encadré).

liés à la voirie (compétence transférée à Rennes Métropole en 2017, voir page 3) : *"Dans le cadre de la démarche de prévention, de nombreux dispositifs de réduction de la vitesse ont été mis en place comme les zones bleue et 30, les ralentisseurs et la sensibilisation sur le terrain".*

Grâce à ce maillage de partenaires agissant ensemble sur le territoire, la police municipale, sous l'autorité du Maire, développe des actions de proximité, en assurant le bon ordre, la tranquillité et la sécurité publique.

Matthias Breton, 17 ans étudie en première année de Bac professionnel "Métiers de la sécurité" à Lorient. En octobre, il a effectué un stage de deux semaines à la Mairie de Chartres avec Vladimir Perrée, Policier Municipal : *"Ce stage d'observation a modifié l'image que j'avais de la Police municipale que je connaissais finalement très mal. Les missions sont nombreuses et très diversifiées."*

## Édito

Le 9 juillet 2015, Rennes Métropole débattait de son schéma "déchèteries". Le lendemain, la décision unilatérale nous arrivait comme telle : *"la déchèterie de Chartres de Bretagne sera fermée"* ! Depuis, la municipalité n'a cessé de relancer l'élu métropolitain responsable pour garder, mais également développer ce service de proximité. Interpellée par notre rejet de la décision arbitraire, publié dans Ouest France et bien sûr *"Le Chartrain"*, la Métropole s'est engagée à implanter une "recyclerie innovante" sur le site communal. Le second engagement, était de mettre en place une politique de soutien au développement de nos activités de collecte et traitement des végétaux, combustibles et/ou compostables. Les discussions ont commencé

voici un an. A notre regret, les propositions de Rennes Métropole n'ont jamais abouti. C'est donc le statu quo depuis un an et demi...

Fin 2015, la mobilisation organisée par d'anciens adjoints contre la fermeture de la déchèterie a recueilli un très large écho. L'absence d'avancées concrètes justifie donc la poursuite des actions pour garder la déchèterie. Le défi de la politique "zéro-déchet" impose des installations de proximité, proches des habitants. A cet égard, personne ne peut contester que nous sommes une référence et surtout pas Rennes Métropole... Un tel service de salubrité publique, comme de préservation de l'environnement ne sera d'aucune façon abandonné.

## Déchèterie, développement durable

Loin de toutes ces opérations d'affichages médiatiques, dès les années 1990 puis 2000, nous avons initié des actions concrètes de développement durable. La commune est ainsi devenue une référence dans l'agglomération rennaise pour ses politiques environnementales. Nous sommes exemplaires en ce qui concerne l'interdiction des pesticides (1<sup>ère</sup> commune Zéro Phyto depuis sept 2013), le développement de la biodiversité avec le plan bocage dès 1996 et le fleurissement sans pesticides. Notre plan de valorisation "bois énergie" n'a pas d'équivalent. Avec la découverte du ruisseau de la Mécanique, c'est la réalisation d'une zone de phyto-épuration et d'oxygénéation des eaux pluviales avant qu'elles n'arrivent dans la Seiche. L'enjeu

consiste à restaurer la qualité des milieux aquatiques.

Faut-il encore rappeler que notre collectivité reste la plus vertueuse pour ce qui concerne l'engagement d'appliquer la politique du "mix énergétique", avec la production et l'apport d'énergie renouvelable à hauteur de 19 % des besoins ? L'objectif est à 20%.

Notre programme d'écologie appliquée est parfaitement cohérent, déchèterie comprise. Il est non négociable.

Je souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Philippe BONNIN, Maire,  
Conseiller départemental

## Expression de la Majorité

### Mieux accompagner les seniors

**N**ous serons tous confrontés au grand âge. Notre commune compte 26% de Chartrains âgés de plus de 60 ans et 17% de plus de 70 ans. Il est de notre devoir d'anticiper les mutations à venir pour que nos aînés se sentent bien dans leur commune en les impliquant d'avantage sur des sujets les concernant.

Notre politique gérontologique va au-delà de l'Ehpad, du repas des aînés, des services d'aide ou de soins à domicile. Par la certification "Ville Amies des Aînés", la commune s'est engagée dans un cycle de cinq ans à réaliser un état des lieux et mettre en place des projets répondant aux attentes de nos séniors. Il s'agit d'impulser une nouvelle dynamique en renforçant les actions en cours et d'en engager des nouvelles. Certaines demandes existaient dans la commune. Pour mieux faire connaître les missions du CCAS, du CDAS, du Clic Alli'âges et de Solihia sur l'accompagnement des dossier (APA, téléalarme, portage de repas, aides et conseils pour adapter son logement) des réunions publiques sont et continueront d'être organisées. Dans le cadre du programme Bretagne Equilibre, coordonné par la CARSAT, le CCAS a établi un partenariat avec le Clic Alli'âges et l'association SIEL Bleu pour animer une vingtaine d'ateliers d'équilibre, afin de prévenir la chute, première cause d'entrée dans la dépendance.

L'isolement des personnes âgées peut avoir des conséquences graves en terme de santé publique. Prévenir l'isolement est une des priorités de notre politique sociale. Pour recenser les outils mis à disposition de nos aînés, un état des lieux de l'existant sera réalisé par un stagiaire universitaire qui accompagne un comité de pilotage en charge de mettre en place des actions concrètes afin de renforcer la solidarité de proximité, de favoriser le vieillissement actif avec entre autre, l'édition d'un guide pour les aînés. Répondre aux attentes de la majorité des aînés de "rester vivre chez soi" le plus longtemps possible et promouvoir le bien vieillir avec un environnement accessible restent un axe majeur de notre programme électoral avec un projet de construction d'habitat senior adapté qui est en cours d'étude.

Assister un proche dépendant au quotidien peut s'avérer parfois difficile. L'accompagnement des aidants, est une problématique transversale à nos projets isolement et habitat, d'où l'idée de l'intégrer dans l'étude de l'extension du restaurant de la Résidence de la Poterie et dans la construction d'une salle d'animation au sein de l'établissement.

Une ville qui se mobilise pour lutter contre l'âgisme et garder l'énergie de ses aînés est une ville noble.

Les Elus de la Majorité vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

La Majorité municipale

## Expression de l'Opposition

### LINKY : le grand bluff !

**A**u mois de Juin, j'ai été alerté par de nombreux électeurs des 1053 Chartrains que je représente sur les dangers du compteur LINKY contesté car il généreraient des ondes électromagnétiques nocives. J'ai donc posé une question écrite lors du conseil municipal sur l'acceptation des compteurs aux élus socialistes le 4 Juillet 2016. Ils n'ont pas manqué d'ironiser sur ma requête qui n'a même pas été transcrise dans le compte rendu du conseil municipal. Ce déni de démocratie est tout simplement lamentable ! Le régime des élus socialistes réglemente actuellement tous les domaines de votre vie. Localement, pour gérer votre quotidien, les socialistes et leurs amis de la gauche plurielle dirigent des syndicats intercommunaux : eau, électricité, piscine, musique, restaurant scolaire etc... Ils perçoivent ainsi des indemnités complémentaires à celles d'élus de communes (rubrique taxe collectivités ou service public sur vos factures EDF ou VEOLIA). Sachez que le directoire du Syndicat De l'Électricité 35 est élu par les représentants des communes. La commune de CHARTRES ne s'est jamais opposée à la pose de compteurs et cautionne même la politique du SDE 35 selon M. MICLARD (CM 4 Juillet 2016). Le syndicat de l'électricité d'Ille et Vilaine appelé SDE 35 est dirigé par Didier NOUYOU, Maire de BOURBARRE qui décroche le jackpot avec une indemnité mensuelle cumulable de 1430 €, il est secondé par 6 vice-présidents qui encaissent chacun 715 €. L'activité est d'une réunion de 4 heures toutes les

6 semaines. En recherchant SDE35/LINKY sur le net vous découvrirez les bienfaits du compteur LINKY vantés par vos excellents élus de gauche : créations de 10.000 emplois, de sociétés de fabrication, aucun danger pour la santé, contrôle de vos factures, etc... etc... Sur ordre, les élus du SDE 35 appellent leurs collègues maires à baisser la tête et à livrer leurs administrés aux intérêts industriels et commerciaux. Le SDE 35 reprend des "éléments de langage" fournis par ERDF pour prétendre que les maires ne peuvent s'opposer au déploiement des compteurs LINKY, alors qu'une centaine de communes a déjà pris des délibérations dans ce sens. Nous serons donc prochainement fixés par la première décision du Conseil d'Etat. Sachez que le « vœu » de Philippe BONNIN transmis au SDE 35 et à ENEDIS n'a aucune valeur juridique et n'est qu'une opération d'enfumage comme celles déjà menées pour la déchèterie ou la construction d'immeubles près de pavillons. Vous retrouverez tous les détails de ce dossier mené rondement par de nombreux CHARTRAINS sur la page "collectifchartresdebretagne.wordpress.com". Nous suivrons cette pétition attentivement et vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Pascal HUCHE

### Droit de réponse de la Majorité à l'expression de l'Opposition Décembre/Janvier

Conformément à la réponse ministérielle (relative à la question parlementaire écrite N°5387) indiquant qu'il "convient de remarquer que la libre expression des minorités dans les bulletins municipaux ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de réponse dans le même bulletin", la majorité municipale apporte les précisions suivantes :

Lors du Conseil municipal du 4 juillet dernier, M. Huche a posé trois questions écrites dont une relative à l'installation des compteurs communicants.

Ces trois questions ont fait l'objet de trois réponses en séance du Conseil. Les questions posées et les réponses apportées sont intégrées au compte-rendu de ce conseil (voir le CR du Conseil municipal du 4 juillet sur le site de la commune).

Où est donc le déni de démocratie évoqué par M. Huche ?

La Majorité municipale

### Avenir de la déchèterie

Le comité de défense de la déchèterie de Chartres de Bretagne qui s'oppose à sa fermeture programmée par Rennes Métropole, propose une réunion d'information et de mobilisation à l'attention de tous les Chartrains. L'objectif est de faire un point sur les démarches entreprises depuis une année.

Lundi 12 décembre à 20h30,  
salle Victor Basch

### Inventaire des zones humides

Une actualisation de l'inventaire des zones humides vient d'être engagée sur 16 communes du territoire du bassin versant de la Seiche dont Chartres de Bretagne. Pour cet inventaire, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche qui pilote l'étude a missionné le bureau d'études EF Etudes.

*Dans ce cadre, une prospection de terrain par le bureau d'études va avoir lieu du 19 au 22 décembre 2016 sur certains secteurs de la commune de Chartres.*



# Transfert de compétences à Rennes Métropole

## qui fera quoi ?

Depuis janvier 2015, la Loi Maptam<sup>(1)</sup> a transféré à Rennes Métropole la compétence "voirie" exercée précédemment par les communes. Après une période transitoire de deux ans, le service métropolitain de voirie prendra le relais des communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Quelle organisation territoriale ?

Dans le souci d'assurer le maintien de services de qualité et de proximité, Rennes Métropole va mettre en place une administration déconcentrée dans des plateformes territoriales qui seront les services référents des communes en matière de voirie. Il y en aura 4 sur le territoire métropolitain : à Pacé pour 19 communes du nord-ouest, à Cesson-Sévigné pour 10 communes du nord-est, à Saint-Erblon pour 13 communes du sud, dont Chartres de Bretagne, et une à Rennes.

Hormis celle de Rennes, chacune concerne 60 à 70 000 habitants et environ 700 km de voirie. Les plateformes abriteront les équipes d'interventions et les techniciens chargés des travaux réalisés par des entreprises extérieures.

(1.) Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

### Quelles sont les missions conservées par la commune ?

La commune continue d'intervenir sur ses missions liées à la propreté urbaine, les espaces verts, les illuminations, les aires de jeu, les chemins piétonniers, le fleurissement, le réseau de télévision et le déneigement.



### Quelles sont les compétences transférées à Rennes Métropole ?

Le périmètre retenu est celui du domaine public de la voirie communale :

- voies publiques ouvertes à la circulation automobile, bus et bandes cyclables, trottoirs ou talus le long de ces

- voies ainsi que les équipements et mobiliers de sécurité et de signalisation ;
- pistes cyclables de liaison vers les communes voisines ;
- espaces de stationnement publics, aires de livraison ;
- éclairage public,

- réseaux de collecte des eaux pluviales (regards, avaloirs...).

Cette prise en charge comprend la création, l'aménagement, la gestion, la maintenance, l'entretien des ouvrages et équipements.

### ■ Commémoration

11/11/1918

A Chartres de Bretagne, la commémoration de l'Armistice s'est déroulée au monument aux morts en présence de Philippe Bonnin, Maire, accompagné de Marc Monnier, Président de la section locale de l'Union Nationale des Combattants (UNC), des sapeurs-pompiers volontaires et de nombreux Chartrains de toutes les générations. Après les lectures, des gerbes de fleurs ont été déposées et l'Orchestre de Chartres a joué la Marseillaise puis l'hymne européen.



Au jardin du Souvenir dans le cimetière du centre, au fil de l'évocation des grandes étapes du premier conflit mondial, les noms des soldats chartrains morts ont été égrenés. Une rose a été déposée pour chacun d'eux.



# Le compteur Linky

## En trois questions

Sur avis de l'Union européenne, les pouvoirs publics ont décidé en 2010 d'actualiser les 35 millions de compteurs électriques sur l'ensemble du territoire. D'ici 2021, ils seront remplacés par le compteur de nouvelle génération Linky par l'entreprise ENEDIS (ex ERDF).

**A** Chartres, un collectif se mobilise contre ces installations invoquant des risques liés à la santé et au respect de la vie privée. Au titre du principe de précaution, le Conseil municipal du 7 novembre a exprimé le vœu que soit suspendu le déploiement des compteurs Linky jusqu'à ce que des réponses soient apportées aux inquiétudes exprimées. Lors d'une rencontre avec le collectif "anti-Linky" le 23 novembre dernier, Philippe Bonnin, Maire de Chartres de Bretagne, a fait part des réponses obtenues de la Préfecture.

**Monsieur le Maire, avez-vous compétence pour interdire les compteurs Linky sur la commune ?**

Le déploiement des compteurs Linky est pour ENEDIS une obligation de par la Loi, trouvant son fondement dans la directive européenne 2009/70/CE du 13 juillet 2009 et transposée en droit français dans l'article L 314-4 du Code de l'Energie. Au regard d'arrêtés pris par des tribunaux administratifs à l'encontre de communes, les délibérations anti-Linky ne s'avèrent pas fondées en

Droit. Les collectivités territoriales ne peuvent pas faire obstacle au développement des compteurs Linky. De plus, il est important de préciser que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de par l'application de la loi MAPTAM, Rennes Métropole dispose de la pleine propriété des réseaux électriques sur le territoire de la commune de Chartres de Bretagne. Rennes Métropole a transféré cette compétence au Syndicat Départemental d'Électricité d'Ille-et-Vilaine (S.D.E. 35).

La Direction Générale des Collectivités Locales (D.G.C.L.) qui est une instance gouvernementale rattachée au Ministère de l'Intérieur, précise : "une délibération d'un conseil municipal s'opposant au déploiement des compteurs Linky apparaît entachée d'ilégalité par défaut de compétence".

Il convient donc de préciser que la pose des compteurs Linky sur la commune, ne peut être remise en cause par le Maire ou le Conseil municipal qui n'a ni la légitimité ni les arguments juridiques pour s'y opposer.

Quelles réponses avez-vous reçues concernant les éventuels risques sanitaires ?

La Direction Générale des Collectivités Locales (D.G.C.L.) précise que le risque "n'est pas avéré". Le risque sanitaire n'a pas été reconnu à la suite de l'expertise menée par le Ministère de l'Environnement et après une décision du Conseil d'Etat allant dans le même sens en mars 2013 "aucun élément, conclut la DGCL, ne semble établir un risque circonstancié de nature à justifier l'adoption de mesures de précaution".

**En ce qui concerne l'atteinte à la vie privée ?**

La Ligue des Droits de l'Homme s'est récemment exprimée indiquant que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) assure que les préconisations élaborées avec ENEDIS permettent de respecter la protection des données personnelles. La DGCL a de son côté affirmé que "des dispositions existent visant à encadrer la communication des données personnelles et assurer leur confidentialité".

en +

### ■ Inscriptions sur les listes électorales

. Pour pouvoir voter en 2017, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2016 avant 12h. Si vous avez déménagé à l'intérieur de la commune, vous devez le signaler. Dans tous les cas, présentez-vous à l'accueil de la mairie muni d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile à votre nom (de moins de 3 mois).

. Il n'y aura pas de permanence le samedi 24 décembre.

. Une permanence exceptionnelle est organisée en Mairie le 31 décembre de 10h à 12h.

Attention, les dossiers même complets, déposés après 12h le 31 décembre, ne pourront pas être pris en compte.

. Les jeunes atteignant 18 ans... jusqu'au 28/02/2017 seront inscrits automatiquement (sous réserve du recensement réalisé en Mairie dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire des 16 ans). Un courrier les avisant de leur inscription sur les listes électorales leur sera adressé. Si ce n'est pas le cas, prendre contact avec le service Elections à l'accueil de la Mairie.

## Le CHIFFRE du mois



La collecte de la solidarité alimentaire chartraine les 25 et 26 novembre a permis de récolter

**2 175 kilos**  
représentant environ

**4 350 repas**

En 2015, l'équivalent de 9 150 repas a été distribué... Merci à tous !

## Une journée citoyenne

Permettre aux citoyens, élus, habitants, de tous âges, de réaliser, ensemble, un ou plusieurs projets d'amélioration du cadre de vie, tel est l'objectif de la première journée citoyenne prévue le 20 mai prochain. Les Chartrains sont invités à participer à un groupe de réflexion autour de l'organisation de cette journée.



Remise en état des bordures, entretien des chemins de randonnée, création de boîtes à livres, plantation d'arbres et de fleurs, construction de nichoirs/hôtels à insectes, préservation de la propreté, initiation aux premiers secours, aménagement d'un espace

pour les jeunes, atelier de réparation de vélos... Les exemples de réalisation à travers la France sont très nombreux et toutes les actions naissent de la collaboration entre des habitants et des élus.

Cette initiative favorise l'échange entre les habitants, toutes générations confondues, et crée un lien fort et fédérateur, placant le citoyen en tant que véritable acteur de sa ville. Chaque habitant peut apporter sa contribution à cette journée le jour J, mais aussi en amont, en participant au groupe de réflexion en cours de constitution.

*Si vous souhaitez faire partie de l'aventure, prenez contact avec l'accueil de la Mairie ou envoyez un mail mentionnant votre nom, votre prénom, votre adresse, à [commune@ville-chartresdebretagne.fr](mailto:commune@ville-chartresdebretagne.fr)*

## ■ Nouveau

### Bacs à déchets recyclables

Fin décembre/début janvier, un bac jaune va être déposé devant chaque pavillon ou petit collectif de moins de 5 logements par Rennes Métropole. Les consignes de tri restent les mêmes : bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques, papier et petits cartons seront à déposer dans ce bac, sans sac. Les jours de collecte des déchets recyclables restent inchangés.

Les rouleaux de sacs jaunes non entamés peuvent être rapportés en Mairie ou en déchèterie ou déposés sur un stand Rennes Métropole/Feuille d'Erable jeudi 15 décembre sur le marché chartrain.

+ d'infos au 0 800 01 14 31



# Travaux à l'ensemble sportif

## Coup de sifflet final !

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers et de répondre aux nouvelles réglementations sportives, d'accessibilité de sécurité et de maîtrise énergétique, la ville a réalisé des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'ensemble sportif Rémy Berranger, étalés sur trois années. La dernière tranche qui concernait les vestiaires des salles de danse et de gymnastique sportive est maintenant achevée.



**E**lectricité, plomberie, cloisonnement, faux-plafonds, peinture, menuiserie, carrelage, faïence... les travaux consistaient en une restructuration et une remise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) des anciens vestiaires et sanitaires. Les accès des sportifs et du public ont été modifiés afin de faciliter la déambulation et une meilleure distribution des vestiaires.

Après une période de travaux un peu compliquée, les jeunes gymnastes apprécient ces nouveaux locaux : "Maintenant on a des grands miroirs et des lavabos, c'est bien plus agréable", souligne Agathe. "Les vestiaires sont plus grands", ajoute Marie-Océane. "C'est lumineux et plus confortable", indique Céphée. Si les athlètes semblent conquises, l'entraîneur, lui, regrette presque les anciennes installations : "Elles y passent plus de temps !



Des vestiaires rénovés et mieux équipés pour les gymnastes, danseurs, écoliers des temps éducatifs...

*"Il faut presque aller les chercher pour l'entraînement!"*. L'objectif d'offrir un meilleur confort aux usagers semble atteint !

En parallèle, dans le cadre d'une meilleure maîtrise énergétique, plusieurs mesures ont été mises en œuvre : des nouvelles chaudières à condensation ont été installées ; dans les couloirs et les vestiaires, la lumière s'allume par détection de mouvement ; des systèmes de régulateur de débit ont été adaptés sur les douches, les robinets des lavabos ; le

remplacement des faux-plafonds et des cloisons conjugués au bardage extérieur posé sur une partie du bâtiment permet une meilleure isolation. Ces mesures permettent de réduire de 20 % les consommations de gaz/électricité et de 40 % celles de l'eau.

L'enveloppe financière globale dédiée à cette dernière tranche est de 415 000 € TTC. Le coût global de la restructuration de l'ensemble sportif sur trois années s'élève à 2 millions d'euros.

## Carte Nationale d'Identité... ce qui change



Désormais, vous ne pouvez plus faire les démarches à la Mairie de Chartres de Bretagne.

En effet, elle ne fait pas partie des 27 communes d'Ille-et-Vilaine équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales. Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre valable pour 15 ans (pour les cartes délivrées aux majeurs à partir de 2004) et qui reste gratuit,

sauf en cas de perte ou de vol. La demande de CNI est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et auprès de communes équipées.

Pour obtenir ma carte d'identité...

> Je peux faire ma pré-demande en ligne sur le site : <https://pre-demande-cni.ants.gouv.fr>. Cette pré-demande en ligne remplace alors le dossier papier qui continuera cependant d'être accepté. Le dispositif concerne tant les premières demandes que les renouvellements.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, les modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI) ont évolué dans le département de l'Ille-et-Vilaine. Ce dispositif expérimental va se généraliser sur l'ensemble du territoire français courant 2017.

> Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.

> Je prends contact avec l'une des 27 mairies d'Ille-et-Vilaine équipées de bornes biométriques (dont Bruz 02 99 05 86 86 et Rennes ; la liste complète est disponible sur le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr))

> Je rassemble les pièces justificatives.

> Je me présente au guichet de la mairie contactée pour y déposer mon dossier complet et procéder à la prise d'empreintes digitales. Après l'instruction du dossier complet, un message

est adressé sur mon portable m'informant de la mise à disposition de mon titre auprès de la mairie de dépôt.

> Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



# Personnel communal

## Témoin d'une ville en mouvement

Après 42 années d'engagement professionnel au sein des services techniques de la ville, Jean-Yves Robin a fait valoir ses droits à la retraite. Il revient avec émotion sur ce parcours et se place comme témoin privilégié de l'évolution de sa commune.

La famille Robin est établie à Chartres de Bretagne depuis près de 150 ans. L'attachement à la commune et l'engagement citoyen semblent se transmettre de génération en génération. Jean-Yves Robin est né en 1956 et a grandi à Chartres. Comme son père quelques années avant lui, il intègre l'équipe des "communaux" à l'âge de 18 ans, diplôme d'ajusteur mécanique en poche : "Mon histoire, comme celle de ma famille, est intimement liée à celle de cette ville ; mon arrière grand-père était aussi Chartrain. Comme mon père avant moi, je me suis engagé comme sapeur-pompier volontaire dès que j'en ai eu le droit, à 21 ans et j'ai arrêté il y a 4 ans".

C'est en 1974 comme ouvrier d'entretien de la voirie publique, que Jean-Yves rejoint les services techniques rue Jean-Marie Paignon, en face du cimetière du centre en lieu et place des appartements aujourd'hui : "A l'époque on était une petite douzaine d'agents polyvalents. On balayait la voirie, on entretenait les pelouses, les cimetières, on réalisait l'enlèvement des ordures ménagères... La ville était beaucoup plus petite, on connaissait tout le monde !". En 1976, pendant son service militaire, il obtient



les permis poids lourds et transport en commun qui lui serviront pendant sa carrière pour conduire la benne à ordures et plus tard, le minibus de transport des enfants.

Au fil des années, au rythme des nouvelles constructions et de la population qui s'accroît, les services techniques se transforment. Le nouveau centre technique est inauguré en 2002, derrière le centre de secours : "Le service s'est étendu, modernisé et surtout professionnalisé. Des peintres, maçons,

jardiniers ou encore mécaniciens ont renforcé les effectifs".

De l'ouvrier polyvalent de sa jeunesse, Jean-Yves termine sa carrière au poste de responsable du service bâtiment : "J'ai été le témoin de la transformation de ma ville, j'ai vu des lotissements se bâtir, des nouveaux équipements voir le jour. J'ai eu une carrière riche et remplie". Toujours très attaché à sa commune, il compte bien profiter d'une retraite bien méritée entouré de ses petits-enfants.

## C'est à vous de jouer avec... Les commerçants

A l'heure où les Chartrains tournent la dernière page du calendrier 2016 des commerçants/artisans, une nouvelle opération est sur les rails ; toujours avec la complicité du photo-club chartrain et l'accompagnement de la mairie... place au jeu !

Chacun connaît bien son boulangер ou sa pharmacienne, mais allons-nous reconnaître le garagiste, l'électricien ou l'esthéticienne en dehors de son lieu d'activité ? Après le succès du calendrier 2016, plus de 30 entreprises chartraines ont décidé de lancer une nouvelle opération pour cette fin d'année à destination de tous les habitants.

Comme l'an passé, l'association Photo-club Chartrain a été sollicitée pour la mise en œuvre du projet. Dans le cadre neutre et champêtre du Parc de loisirs, les commerçants et artisans ont posé devant l'objectif des photographes amateurs. Les images noir et blanc ont

été "mises en scène" dans un livret distribué dans les boîtes aux lettres. La règle du jeu est simple... Il suffit d'associer les visages aux noms de chaque commerce ou entreprise, de remplir le coupon-réponse en fin de livret, de répondre à la question subsidiaire et de glisser votre participation dans les urnes placées chez les commerçants participants avant le 20 décembre.

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 5 janvier à la Halle de la Conterie, lors des vœux de la municipalité. La liste des gagnants sera affichée dans les établissements participants.

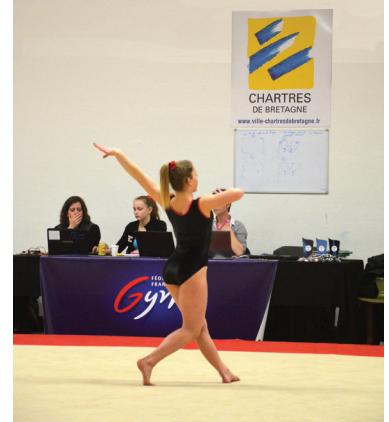
## échos D'assos

### ■ Repas Spectacle

Les comités de jumelages de Chartres de Bretagne vous proposent de partager un moment convivial et pétillant qui vous transportera dans l'univers des années 60 aux années 80.

Dîner samedi 4 mars 2017 à 20h ou déjeuner dimanche 5 à 12h30 à la Halle de la Conterie. Tarif : 50 € (repas, boisson et spectacle). Réservations au 06 31 06 82 92

### ■ gymnastes De l'ouest



L'Espérance Gymnastique sportive de Chartres organise la 1<sup>re</sup> édition du tournoi de AMIGO'S CUP. Venez nombreux admirer les équipes masculines et féminines avec des gymnastes qui évoluent au niveau National.

Samedi 10 décembre à 13h30 à l'Ensemble sportif. Palmarès à 20h. Entrée : 7€ / Gratuit pour les moins de 12 ans.

Cette année... C'est...

## À VOUS DE JOUER !

avec les artisans et commerçants de Chartres de Bretagne



# MÉRITE SPORTIF 2016

## La famille du sport à l'honneur

**Le 10 novembre dernier, la halle de La Conterie a rassemblé les sportifs chartrains lors de la cérémonie du mérite 2016.** Au cours de la cérémonie, plus de 200 athlètes ont été honorés pour leurs performances départementales, régionales ou nationales, individuelles ou en équipe.

Près de 400 athlètes, parents, entraîneurs ou encore bénévoles ont répondu à l'invitation de la municipalité et de la Fédération Espérance qui invitent conjointement à célébrer ces résultats sportifs. "Cette rencontre nous donne l'occasion de saluer et de récompenser ceux qui, par leur talent, leurs performances, leurs résultats, mais aussi par leur esprit sportif, ont été proposés par leur club et donc considérés par leurs pairs, comme les plus représentatifs de leur discipline pour l'année écoulée. La com-

mission, après de longues discussions a voté les récompenses 2016" a souligné Florence Poulain, adjointe aux sports. "Je remercie publiquement et chaleureusement les dirigeants, les responsables, les bénévoles et les agents du service municipal des sports qui grâce à leur dévouement, leur disponibilité, leur patience, contribuent efficacement et avec cœur à la réussite sportive de tous". L'élu a terminé en citant l'athlète olympique Franck Picard : "La réussite appartient à tout le monde. C'est au travail d'équipe qu'en

revient le mérite.". Avant de procéder à la remise des cinq trophées, Bernard Quinton, président de la Fédération Espérance a salué les efforts de tous et le bon esprit qui contribuent au rayonnement des couleurs de l'Espérance et de la ville de Chartres.

En parallèle des Trophées de la ville, Mady Tardif, fondatrice du club de twirling-bâton chartrain et présidente de l'association de 1998 à 2015 s'est vu remettre la Médaille d'Or de la Fédération de twirling-bâton.

## les TROPHÉES



1.

1. L'équipe U17 de basket-ball
  2. Relais Féminin Master de Natation
  3. Clara Liger
  4. Équipe senior de l'Espérance Tennis.
- De gauche à droite : John Savatier - Ronan Levray - Saysana Vongkoth - Julien Savatier - Franck Chagny - Freddy Daraize (capitaine) - Philippe et Pierre-Yves Briand (absents de la photo).



3.



4.



■ Le Trophée Meilleure Performance Régionale ou Nationale est décerné à **Camille Commereuc, Chrystèle Samson, Gwenaëlle Deniot et Danièle Benezech de l'Espérance Natation** pour leurs victoires en Relais Féminin catégorie Master. Vice-championnes de France du 4 x 50 m nage libre, catégorie master. 3<sup>e</sup> aux championnats de France du 4 x 50 m 4 nages. Ce relais détient le record de France au 4 x 100 m nage Libre, catégorie master, en 4'44"44.

■ Le Trophée Sport collectif est remporté par l'**équipe U 17 Garçons de l'Espérance Basket-Ball** sacrée

championne de Bretagne (invaincue durant la saison) : Gurvan Duval, Clément Jugeau, Pierre Maillochon, Nathan Martin, Bertrand Monnier, Paul Parcou, Tristan Queiros, Antoine Rousseau, Gabin Tessier et Alan Texier. Coach : Julien Bouffort.

■ Le Mérite Sportif 2016, plus haute distinction revient à l'**équipe senior masculine de l'Espérance Tennis**. Championne en DQDN4 (Division Qualificative à la Division Nationale 4) et accession à la Nationale 4. Ce niveau n'avait jamais été atteint par le club chartrain.

■ Le Trophée du Jeune Sportif revient à **Eve Jehanno-Falmur de l'Espérance Natation**. Championne départementale du 100 m et du 200 m brasse benjamine en bassin de 25 m (record départemental en 3'01"05). Championne départemental du 100 m brasse benjamine en bassin de 50 m. Championne inter-régionale du 100 m brasse benjamine

■ **Clara Liger** de l'Espérance Athlétisme se voit attribuer le Trophée meilleure performance départementale. Elle est championne d'Ille-et-Vilaine catégorie juniors à la longueur avec un saut à 4,93 m. Vice-championne régionale à la longueur avec un saut à 4,61 m.

## à l'honneur

Cette année, la commission a choisi de remettre une distinction particulière au corps arbitral. L'arbitre est un acteur incontournable du secteur sportif amateur, sans lequel les compétitions ne pourraient avoir lieu, engendrant même des pénalités pour le club ou refus d'engagement d'équipe faute d'arbitre. Ainsi, trois sportifs Chartrains se sont illustrés cette saison :

- **Simon Durey-Clary** (Espérance Tennis) pour sa participation en tant que juge de ligne à Roland Garros
- **Edwin Cotard** (Espérance Basket-Ball) pour sa participation à l'arbitrage lors de la Finale Nationale U15 et durant la saison en championnat National
- **Jonathan Tribodet** (Espérance Football) pour avoir réussi l'examen d'arbitre Fédéral 4 lui permettant d'arbitrer en CFA (4<sup>e</sup> division Nationale).



# orchestre à l'école

## Les Audipop bientôt sur scène !

La commune de Chartres, l'école de l'Auditoire et le conservatoire à rayonnement intercommunal Jean Wiener renouvellent leur partenariat, d'une durée de deux ans, pour la mise en place d'un Orchestre à l'Ecole. 20 enfants de 7 et 8 ans se lancent dans cette aventure musicale.



Avec Emeline, intervenante musicienne et Tiphaine, référente périscolaire, l'orchestre de l'école de l'Auditoire prépare son 1<sup>er</sup> concert le 8 décembre.

Début septembre, Alicia, Maël, Remy, Sarah ou encore Lila, élèves de CE1 et CE2 de l'école élémentaire de l'Auditoire ont choisi l'instrument qui les accompagnera pendant 2 ans : "Ils se sont engagés à en prendre soin, à le travailler chez eux régulièrement et à être assidus aux cours. L'objectif du dispositif est de favoriser l'accès à l'apprentissage instrumental. Cette initiative apporte aux élèves un bagage musical, l'opportunité d'apprendre à se servir d'un instrument et l'occasion de prendre du plaisir à jouer ensemble", explique Olivier Guignard, coordonnateur du projet pour l'école Jean Wiener.

Ainsi, cinq professeurs qualifiés et investis interviennent deux fois par semaine dans les locaux de l'école Jean Wiener sur des temps périscolaires. La séance du lundi midi est consacrée à l'apprentissage technique (clarinette, saxophone, trombone, trompette ou tuba), celle du jeudi après-midi à la réalisation d'un orchestre où les musiciens en herbe apprennent à jouer ensemble avec Emeline Dzierla, enseignante, chef d'orchestre.

Motivés et volontaires, accompagnés à chaque séance par Tiphaine Aubin, référente périscolaire, ils se sont pris au jeu rapidement : "Les progrès sont impressionnantes ; ils prennent leur



engagement très au sérieux et ont même donné un nom à leur orchestre : *Les Audipop* ! La pratique instrumentale est complétée par du chant et des percussions corporelles.

Le coût pour les deux années, est cofinancé par la commune de Chartres, le syndicat Jean Wiener, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Les instruments ont été subventionnés par l'association nationale Orchestre à l'école et le syndicat Jean Wiener. Les



familles, elles, participent à l'assurance des instruments à hauteur de 36 €/an maximum. Tous les cours de musique sont gratuits.

La première présentation du travail des jeunes artistes des Orchestres à l'école de Chartres de Bretagne, Noyal-Châtillon sur Seiche et Saint-Jacques-de-la-Lande (collège), aura lieu le jeudi 8 décembre à 19h30 à la Halle de La Conterie.

### Orchestre à l'école...

### et après ?

■ A la rentrée 2013, plus de 30 enfants de CE1/CE2 de l'école de l'Auditoire découvraient les instruments qu'ils allaient utiliser pendant deux ans dans le cadre du dispositif *Orchestre à l'école* : "On était tous volontaires, c'était parfois difficile de voir les autres partir en récréation alors qu'on devait travailler sur nos instruments. J'ai appris plein de choses sur les notes, la lecture des partitions, le tempo... il y avait une bonne ambiance pendant les cours et les profs de l'EIMD sont super sympas. J'ai découvert la clarinette et je continue aujourd'hui", explique Jeanne 11 ans.

Bastien, de son côté avait intégré la batucada : "Ce n'était pas mon premier choix mais j'ai beaucoup aimé. Aujourd'hui, j'apprends le saxophone". Certains continuent la musique, d'autres non, mais tous mesurent la chance qu'ils ont eue de faire partie de cette aventure.

## ■ Les Boréale's ont leur "Tour d'Argent"

Le 29 octobre dernier, dans le cadre de FESTHEA (festival national de théâtre amateur), la compagnie de théâtre amateur Boréale'S s'est vue décerner la Tour d'Argent pour son spectacle "Têtes rondes, têtes pointues" de Bertolt Brecht. 18 régions étaient représentées lors de cette finale à Tours. La Compagnie chartraine y représentait la Bretagne.



Pour découvrir ou redécouvrir ce spectacle, ne manquez pas le festival régional du théâtre amateur "Scène de mars" au Pôle Sud, 10, 11 et 12 mars 2017.

## Rendez-vous au village de Noël

Le Comité des Fêtes propose son 13<sup>e</sup> Village de Noël les 17 et 18 décembre 2016 à la Halle de La Conterie. Ce marché traditionnel est un moment à privilégier pour flâner à la recherche de cadeaux pour les fêtes, pour décorer le sapin, dénicher la création artisanale et... Croiser le Père-Noël !

Samedi 17 décembre, de 14h à 22h et dimanche 18, de 10h à 18h. Entrée libre.



# Ô PÔLE SUD

## ■ Salle J. Brel

. One woman show - Nicole Ferro-ni - *L'œuf, la poule ou Nicole ?*

Vendredi 9 déc. à 21h (complet)

. Musique classique - Mami Chan et Pascal Moreau - *Okonomiyaki*

Samedi 17 déc. à 17h.

En partenariat avec la Médiathèque

. Chanson - Delphine Coutant - *Architectures d'intérieur*

Vendredi 13 janvier à 21h

. Théâtre - Cie Châteaux de sable - *Quel temps ferons-nous demain ?*

Vendredi 27 janvier à 21h

. Polyphonies occitanes - Du Bartas - *Cinc*

Vendredi 3 février à 21h

## ■ Déjeuner sur scène

Venez rencontrer les artistes sur le temps du déjeuner. Ouvert à tous. À 12h30, apportez votre sandwich, nous vous offrons le café !

. Cie Châteaux de sable - Théâtre Jeudi 19 janvier

## ■ AU Carré d'Art

. "Maroc 2009 - 2016" - Photographies de Baptiste de Ville d'Avray

Du 19 janvier au 1<sup>er</sup> mars.

Vernissage le 19 janvier

## ■ A la Médiathèque

. Images de justice - Echange avec les réalisateurs Violaine Baraduc et Alexandre Westphal du film "A mots couverts" Rwanda, lorsque des femmes deviennent des bourreaux.

Jeudi 26 janvier à 18h30 au Pôle Sud : amenez votre pique-nique. Un apéritif vous est offert.

. Projection du film "A mots couverts" suivi d'un débat avec les réalisateurs et la psychiatre Dina Joubrel à 20h30 au cinéma Espérance Tarif cinéma.

## . Atelier d'écriture

Cédric Guyomard, alias Mosaï, en résidence de création au Pôle Sud du 13 au 17 février pour son spectacle "l'homme aux rideaux" propose un atelier d'écriture sur la thématique du corps.

Samedi 4 février de 14h à 18h

Public adulte.

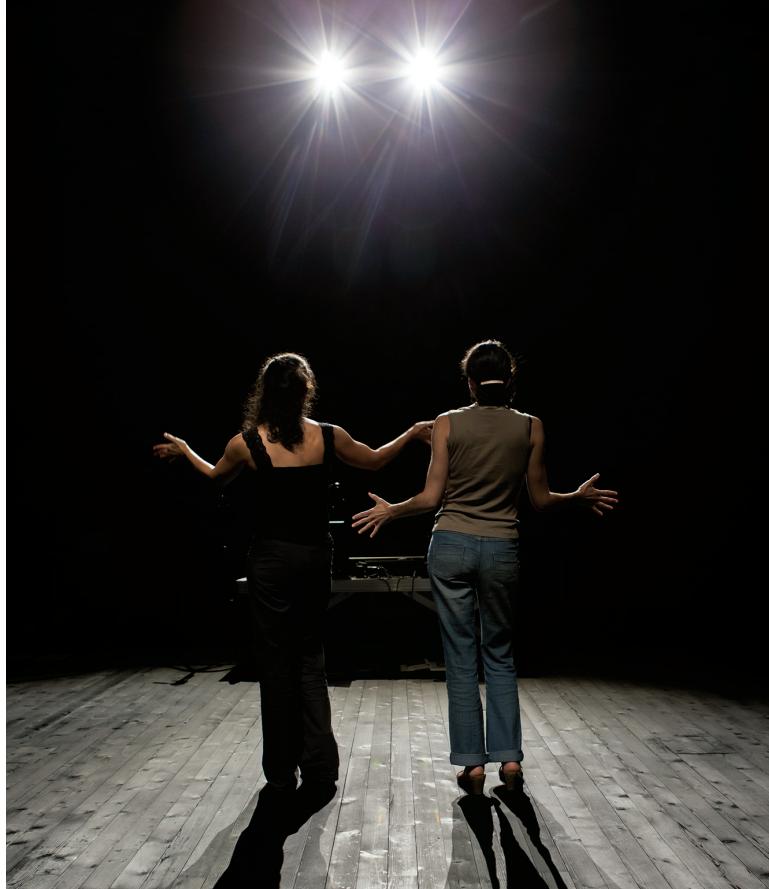
+ d'infos auprès de la

Médiathèque : 02 99 77 13 22  
mediatheque@ville-chartresdebreTAGNE.fr

# Théâtre

## Quel temps ferons-nous demain ?

Que nous réserve la soirée du 27 janvier, jour de la Sainte Angèle à Pôle Sud ? Une nouvelle création drôle et poétique de la Cie Châteaux de Sable. Grâce au soutien du centre culturel chartrain, les artistes investissent les lieux dès la mi-janvier pour une résidence de création et un déjeuner sur scène.



■ La Cie Châteaux de sable sur la scène du Pôle Sud le 27 janvier. Photo : Bertrand Cousseau

## De l'impro à l'écriture

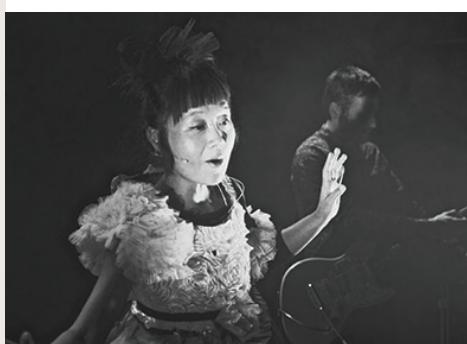
Aurore et Charlotte ont imaginé ce spectacle dans le cadre d'une démarche de création personnelle et singulière : "Nous nous attachons toujours à faire vivre des personnages un peu décalés mais attachants, portés par des convictions, lancés dans des quêtes un peu utopiques." Pour ce nouveau spectacle, elles incarnent deux femmes qui travaillent à Météo France. Sans être spécialistes mais avec rigueur et sérieux, elles réalisent une conférence sur la météo. Petit à petit, elles se laissent dépasser par leur sujet. Les deux comédiennes se questionnent sur cette part d'imprévisible qui caractérise la météo et notre avenir en général. Au fil du spectacle, la question leur échappe vraiment. Nous entrons alors en présence de tout ce que cette interrogation agite profondément en elles de peurs, de questionnements, de contradictions, faisant écho à ce qui résonne en chacun de nous... Quel temps ferons-nous demain ?

■ Du 16 au 27 janvier, la Cie peaufine son spectacle en salle Jacques Brel : "Avec notre metteur en scène Jean Benoît Nison, nous procéderons à la création lumière et aux derniers ajustements, tel un délicat mécanisme d'horloge". Avant la première le 27 janvier, les artistes vous invitent à un déjeuner sur scène le jeudi 19 pour découvrir en avant-première cette étonnante "circonférence décalée".

## Hors les murs

■ Avec la volonté de rencontrer et d'échanger avec tous les publics, la Cie Châteaux de Sable a imaginé une petite forme théâtrale de 15 minutes destinée à un auditoire restreint. Les résidents de La Poterie et des classes du collège de Fontenay rencontreront Charlotte et Aurore courant janvier à l'occasion de ces impromptus météorologiques.

## ■ Concert à voir en famille un samedi après-midi au Pôle Sud



■ Mami Chan et Pascal Moreau "Okonomiyaki" - Samedi 17/12 à 17h. Tout public à partir de 5 ans. Tarifs 9 € ; 7 € ; 5 € - Proposé par le Pôle Sud et la Médiathèque.

A l'aube des vacances de Noël, le Pôle Sud propose un bien étrange concert de musique classique. Mami Chan, artiste d'origine japonaise, accompagnée du compositeur et musicien Pascal Moreau, casse les codes d'écoute de ce genre musical. Tandis qu'elle chante et joue sur un petit piano classique, il est à la guitare saturée, au thérémine et au

kalimba. Ils associent différents styles musicaux actuels aux compositions de Bach, Chopin, Satie ou Schumann sans les dénaturer et en y intégrant des compositions de leur propre répertoire.

Un concert live qui parvient à nous réconcilier avec le solfège et transforme notre corps en vrai métronome !

## Pratique

**Hélios,**

# DU NORD AU SUD



■ La Norvège, sport et grand air.



■ Immersion dans la culture mauricienne

Deux étudiantes chartraines ont choisi de compléter leurs études

par une immersion dans une culture différente, avec le coup de pouce des bourses Hélios de la ville de Chartres. Laura Hervé a choisi l'Île Maurice et son environnement multiculturel.

Coline Trubert a passé une année en Norvège, pays doté d'une très grande culture sportive. Elles présenteront ces expériences lors d'une soirée le 21 décembre prochain.

## La Norvège vue à travers le sport

*"Je suis partie vivre à Bergen en Norvège d'août 2015 à juin 2016 dans le cadre de mes études. Etant moi-même passionnée de sport, je souhaite faire découvrir la vie en Norvège par le prisme du sport, qui constitue là-bas un véritable enjeu sociétal. J'ai pris le parti d'axer sur les sports de nature, la randonnée et le ski de fond en tête, afin de montrer les magnifiques paysages norvégiens que l'on peut admirer en pratiquant ces activités. Le 21 décembre, je présenterai des photos et des vidéos d'expériences sportives auxquelles j'ai pu assister ou participer."*

## Immersion à Maurice

*"Je suis partie d'avril à août 2016 à l'Île Maurice dans le cadre de mon stage de deuxième année d'école d'ingénieur. Au cours de ces 5 mois, je n'ai pas seulement travaillé avec des Mauriciens, j'ai été immergée dans les modes de vie locaux. Je vous raconterai les mariages musulmans et hindous, auxquelles j'ai eu l'opportunité d'être invitée mais aussi les lieux incontournables de l'île, les fêtes traditionnelles, la gastronomie..."*

■ Retour Hélios, mercredi 21 décembre à 20h30, salle Victor Basch.

## Hélios... le principe

Dispositif municipal d'aide aux projets des Chartrains entre 15 et 25 ans favorisant la prise d'initiative, la responsabilité, l'autonomie, la socialisation, l'apprentissage à la citoyenneté. Une aide financière, dont le montant est modulable en fonction de l'intérêt et du budget est accordée par la Municipalité de Chartres de Bretagne. Individuel ou collectif, le projet peut avoir un caractère social, culturel, sportif...

Bourses Hélios, infos et retrait des dossiers à l'Igloo  
■ Tél. 02 99 41 37 62.

**11-17 ans... Des Projets pour les vacances ?**



## Vacances de Noël

### . Atelier modélisme... réalisation de décors.

Du lundi 26 au vendredi 30 décembre de 9h30 à 12h.  
Tarifs Chartrain 28,75 € - Non Chartrain : 46,45 €

### . Atelier "Du son dans la cuisine"... Popotte et déco... Cuisine et décoration de table... On déguste ce que l'on prépare !

Du lundi 19 au vendredi 23 décembre de 9h30 à 14h.  
Tarifs Chartrain 50,25 € - Non Chartrain : 67,95 €

### . Et aussi... Accueil informel : billard, jeux de société, de plateau, loisirs créatifs, bricolage... (sans inscription).

Du lundi au vendredi du 19 au 30 décembre de 14h à 18h30 à l'Igloo. Tarif : adhésion annuelle 1 €.

■ Inscriptions jusqu'au 14/12 auprès de Yann ou Carole à l'Igloo.

## Vacances de février

### . Oxyjeunes... Inscription à la journée (minimum de 2 journées) avec des activités sportives, de découvertes, manuelles...

Du lundi 13 au vendredi 17 février

### . Atelier "Du son dans la cuisine"... Cuisine bretonne

Du lundi 20 au vendredi 24 février de 9h à 14h.

■ Inscriptions à partir du 23 janvier, 20h pour les Chartrains puis du 24 janvier au 8 février à l'Igloo.

■ + d'infos à l'Igloo au 02 99 41 37 62 ou igloo@ville-chartresdebretagne.fr